

COMMUNE DE GENERAC

GIRONDE

COMPTE-RENDU DE LA REUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU LUNDI 20 JANVIER 2020

L'an deux mille vingt, le lundi 20 janvier à 18h30,

Le Conseil Municipal de la commune de GENERAC dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Mr CHILON Daniel, Maire

Date de la convocation du Conseil Municipal : 13/01/2020

PRESENTS : CHILON Daniel, HERAUD Roland, CADUSSEAU Emmanuelle, CLUZEAU Hervé, PARMENTIER Ingrid, COURJAUD Christophe, ROZE Odile, BARBERET Alain, ROUET Luc, DUBAU Philippe, LAUGA Agnès, EYMAS Marie, PENAZZI Christian, CADUSSEAU Jean-Loid

ABSENT : MOTARD Philippe,

SECRETAIRE DE SEANCE : CADUSSEAU Emmanuelle

DEMANDE DETR 2020 : ACHAT MATERIEL NUMERIQUE ECOLE

M. Le Maire fait part aux conseillers des modalités d'attribution de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

Considérant la possibilité de présenter un dossier de subvention de l'Etat au titre de la DETR 2020 pour la mise en place d'équipement numérique pour l'école de GENERAC.

Le Maire précise le plan de financement suivant :

- Coût estimatif : 13 430 € HT (TTC -TVA 20 %)
- Subvention : DETR 35 % soit 4 700.50€ HT
- Autofinancement : 8 729.50€ HT
-

Après avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité le plan de financement tel qu'il est présenté et autorise à l'unanimité M. le Maire à solliciter la subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2020.

MISE EN SERVICE DE LA CONSTRUCTION MODULAIRE A L'ECOLE

M. Le Maire précise que l'électricien a fait le nécessaire afin de mettre en conformité l'installation électrique dans l'Algeco.

Les équipements de sécurité incendie vont de même être installés. (Attente du devis).

Suite aux travaux réalisés, la commission de sécurité sera convoquée et de ce fait elle pourra valider l'utilisation de la salle par les élèves dans le cadre de la garderie.

REDEVANCE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Un courrier de la communauté des communes Latitude Nord Gironde a été envoyé aux usagers en leur indiquant les démarches à suivre afin de percevoir le remboursement des redevances acquittées sur l'année 2016 suite au rattachement de la commune de GENERAC à La communauté des communes de BLAYE.

PROPOSITION D'ACHAT DU HANGER SITUE AU LIEU DIT PRAT

M. Le Maire expose la proposition de vente de Mr CYBIL propriétaire du hangar situé au lieu-dit PRAT pour un montant de 70 000 euros.

M. CLUZEAU souligne que le bâtiment est très excentré par rapport au garage communal déjà existant.

M. PENAZZI précise que le coût est important et que si on envisage une construction d'un hangar neuf le coût serait nettement inférieur (entre 15000 et 20 000 euros)

M. HERAUD met en garde qu'au sein du bâtiment la toiture est peut-être en amiante, et que le coût de désamiantage peut se révéler élevé.

CHEMIN RURAL SITUE AU BOURG SUR LA PROPRIETE DE M. TAVERNIER

Le chemin rural situé au milieu des parcelles AB 41 et AB 45 est situé au milieu du terrain de M. TAVERNIER. M. Le Maire propose d'engager une procédure afin de le déplacer le long du terrain.

Ce qui permettra à M. TAVERNIER de finaliser son projet de construction. Ce sujet sera soumis au vote à la prochaine réunion du conseil municipal.

RENTREE SCOLAIRE ANNEE 2020/2021

Mme CADUSSEAU expose le retour de la réunion qui a eu lieu avec l'Inspecteur Académique.

A la rentrée prochaine il est prévu le dédoublement des élèves de grande section.

Au vu de l'impossibilité d'accueillir la totalité des GS sur l'école de SAUGON, neuf seraient accueillis au sein de l'école de GENERAC. Une organisation est à mettre en place afin de garantir la surveillance en toute sécurité pendant la pause méridienne et il sera nécessaire de faire l'état des lieux des besoins en matériel. Mme PARMENTIER propose une réunion entre les enseignants les élus et le personnel communal.

ORGANISATION DES ELECTIONS MUNICIPALES LE 15/03 ET 22/03/2020

Mme PARMENTIER au vu de ses obligations professionnelles précise qu'elle ne pourra être présente à la permanence de la tenue du bureau de vote pour les élections municipales.